

Conditions de garantie

Canapés UMIK

10 ans de garantie sur les canapés UMIK

La garantie sur les canapés UMIK est valable pendant dix ans à partir de la date de l'achat. Comme certificat d'achat, on exige le bon de caisse (ou un copie). La garantie s'applique uniquement en cas d'usage quotidien normal.

Cette garantie se rapporte aux choses suivantes

- Des défauts dans les parties suivantes : ressorts, lattes, agrafes, sangles et maniement.
- Le remplissage de coussins excessivement enfoncés (la latte en bois de la construction doit être sensible; cette situation est établie par une partie indépendante spécialisée en réparation et nettoyage de meubles recouverts).
- Remédier à des bruits craquants.

Cette garantie ne se rapporte pas aux choses suivantes

- Formation de taches de l'extérieur.
- Emploi abusif des meubles.
- Caractéristiques propres au produit comme l'usure normale et des taches d'usage.
- Caractéristiques propres au produit comme le volume diminuant des coussins de chaise/dos.
- - Formation de plis habituelle dans le tissu.